
**ANFH
MIDI-PYRÉNÉES**

Parc du canal – 1, rue Giotto
31520 Ramonville
Saint-Agne
Tél. : 05 61 14 78 68
Fax : 05 61 14 78 60
midipyrenees@anfh.fr

CONTACT

Virginie Hoffmann
Déléguée Régionale
v.hoffmann@anfh.fr

Anissa Boukhalfi
Conseillère Formation
a.boukhalfi@anfh.fr

**UN PROJET PROGRESSIF
POUR PASSER À L'ACTION**

ÉTAPE 01
Sensibiliser

ÉTAPE 02
Institutionnaliser la démarche

ÉTAPE 03
Repérer et agir

ÉTAPES 04 & 05
Accompagner et former

ÉTAPE 06
**Évaluer les actions
mises en œuvre**

**LES ASPECTS
FINANCIERS**

L'ensemble des frais (pédagogie, déplacement, hébergement et restauration) est entièrement pris en charge par l'ANFH Midi Pyrénées sur son budget régional, avec le soutien financier des instances nationales.

**UN COMITÉ
DE PILOTAGE RÉGIONAL**

Tout au long du projet, **un Comité de Pilotage régional**, composé de représentants des établissements participants et des instances régionales de l'ANFH, **assurera le suivi de l'avancement des travaux et leur bon déroulement** afin d'être réactif et impulser les réajustements nécessaires le cas échéant.

**CALENDRIER
2014 – 2015**



7 février 2014
Conférence « Sensibilisation à la question de l'illettrisme dans la fonction publique hospitalière »

8–9 avril 2014
Formation « Intégrer la question de l'illettrisme dans son projet social »

Mai 2014
Début des aides à la rédaction du projet social

Juin 2014
Début des formations « la détection des personnels en situation d'illettrisme »

Janvier 2015
Premiers accompagnements individualisés, mise en œuvre des premiers parcours de remise à niveau

Décembre 2015
Conférence de bilan

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE



ILLETTRISME, L'ANFH S'ENGAGE

Devant l'ampleur du phénomène, qui n'épargne pas la fonction publique hospitalière, l'ANFH Midi-Pyrénées a décidé de s'engager pour aider les professionnels et les établissements confrontés à l'illettrisme.

D'après l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), l'illettrisme se définit par des difficultés importantes dans la maîtrise des compétences de base : lire, écrire, calculer, mais aussi comprendre un message oral simple, communiquer, se situer dans l'espace et le temps. Ces compétences sont indispensables pour faire face, de manière autonome, à des situations simples de la vie courante. Les chiffres ci-contre rendent compte de l'ampleur du phénomène.

Des personnes en difficulté et un risque pour les établissements

L'illettrisme témoigne non seulement d'une grande précarité des personnes touchées, mais elle engendre aussi un risque non négligeable pour les établissements, dont la continuité de l'activité repose essentiellement sur des modes de transmission et de communication écrits et le plus souvent informatisés. Ce contexte a incité les instances régionales de l'ANFH Midi-Pyrénées à s'intéresser de près à ce phénomène dans la fonction publique hospitalière, avec pour ambition d'aider les professionnels concernés par cette problématique.

Un appel à candidature sera lancé début 2014 auprès de l'ensemble des établissements adhérents de la région Midi-Pyrénées. Les établissements sélectionnés constitueront un **groupe pilote**.

À l'issue des deux années de déploiement de ce projet, en fonction des résultats, le projet sera susceptible d'être étendu à l'ensemble des établissements adhérents.

POURQUOI AGIR ?

Les pouvoirs publics ont pris conscience de l'ampleur de l'illettrisme en France et ont choisi de déclarer cette problématique « grande cause nationale » pour l'année 2013. Du point de vue de l'individu, travaillant dans la fonction publique hospitalière, il s'agit de sécuriser son parcours professionnel et d'agir sur son bien-être personnel. Du point de vue institutionnel, il s'agit d'améliorer la qualité et la sécurité du service rendu aux usagers, mais aussi d'agir sur les conditions de travail des personnels en situation d'illettrisme.

L'ILLETTRISME EN CHIFFRES

3,1 M

de personnes âgées de 18 à 65 ans ayant été scolarisées sont en situation d'illettrisme en France en 2005

57%

des personnes souffrant de ce handicap sont en situation d'emploi

8%

des employés ouvriers et des professions intermédiaires travaillant dans la fonction publique concernés.

7,5%

des salariés du secteur de la santé et de l'action sociale touchés

Note : l'illettrisme doit être distingué du problème de l'alphabétisation, qui touche des adultes n'ayant jamais été scolarisés, et de celui de l'apprentissage de la langue française, qui concerne les nouveaux arrivants en France.

UN INTÉRÊT COLLECTIF

Lutter contre l'illettrisme, c'est permettre d'améliorer les conditions de vie au travail et sécuriser les parcours professionnels. C'est aussi prendre en compte les besoins de personnes en difficulté.

Le projet proposé par l'ANFH Midi-Pyrénées a pour objet de sensibiliser les différents acteurs hospitaliers, de dépister sans stigmatiser, puis d'accompagner les agents dans cette situation.

Au-delà de l'intérêt, du point de vue collectif, de professionnaliser en améliorant la sécurité et la qualité des soins, l'adhésion des établissements dans cette démarche est l'occasion pour l'hôpital de remplir sa mission sociale envers des agents en situation de précarité.

Si le projet régional de lutte contre l'illettrisme est soutenu unanimement par toutes les composantes des instances régionales de l'ANFH Midi-Pyrénées, sa réussite dépend de la prise de conscience de tous les acteurs institutionnels sur ce sujet et de leur investissement.

Nous espérons que ce projet puisse être mis en place dans de nombreux établissements et que de multiples parcours individuels de formation sur les savoirs de base en découleront.

Michel Dedieu,

Président régional de l'ANFH Midi-Pyrénées, Syndicat CGT

UN PROJET RÉGIONAL SUR DEUX ANS ET EN SIX ÉTAPES

Les instances régionales de l'ANFH Midi-Pyrénées ont choisi d'accompagner un groupe d'établissements volontaires pour s'engager dans l'ensemble de la démarche. Un projet régional expérimental en 6 étapes qui s'échelonnent sur deux années (2014/2015).

01 | SENSIBILISER

7 FÉVRIER 2014 / 9H30 → 16H30
IRFSS CROIX ROUGE FRANÇAISE, TOULOUSE

Une conférence d'ouverture pour sensibiliser et aider à comprendre, ouverte à tout établissement adhérent (CTR6), « **Sensibilisation à la question de l'illettrisme dans la fonction publique hospitalière** ».

Public tout personnel intéressé par la problématique de l'illettrisme

02 | INSTITUTIONNALISER LA DÉMARCHÉ

8 ET 9 AVRIL 2014
ANFH - RAMONVILLE SAINT-AGNE

Une formation et une prestation d'accompagnement individuel, organisées en 2 temps, réservées aux établissements du groupe pilote « **Intégrer la question de l'illettrisme dans son projet social** ».
→ Une formation présentielle de 2 jours pour se familiariser avec la problématique de l'illettrisme et définir les engagements de l'établissement pour lutter contre ;
→ Un accompagnement personnalisé dans la rédaction du chapitre "lutte contre l'illettrisme" du projet social au sein des établissements engagés, d'une durée de 2 demi-journées sur site.

Public directeurs, DRH, personnels d'encadrement, personnels chargés des ressources humaines
Organisme retenu AMS Grand SUD

03 | REPÉRER & AGIR

DATES À DÉFINIR EN 2014 (2 JOURS)
1 GROUPE PAR DÉPARTEMENT DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Une formation pour aider à repérer les situations d'illettrisme et les agents concernés, ouverte à tout établissement adhérent (AFR7) « **la détection des personnels en situation d'illettrisme** »

Public tout cadre de proximité et personnes ressources identifiées au sein des établissements pour agir et intervenir dans la détection des personnels en situation d'illettrisme.

Organisme retenu IRFSS Croix Rouge Française

À PARTIR DE 2015

04 | ACCOMPAGNER

Un accompagnement individualisé et adapté des agents identifiés et volontaires pour définir un parcours personnalisé de remise à niveau sur la base des compétences clés liées au poste de travail.

05 | FORMER

La mise en œuvre des parcours de formation de remise à niveau individuels et personnalisés définis dans le cadre des accompagnements.

06 | ÉVALUER

Une conférence de bilan organisée fin 2015 pour faire le point et des indicateurs statistiques de suivi.

UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Les établissements hospitaliers, médico-sociaux et sociaux savent de longue date qu'ils constituent des ascenseurs sociaux : ils permettent à des agents, entrés parfois par nécessité ou par hasard, de trouver leur vocation, de bénéficier d'une promotion ou d'acquiescer une qualification supérieure leur ouvrant un déroulé de carrière. Ils savent aussi que la sécurité de nos activités passe par la qualité de nos processus, leur traçabilité et leur compréhension par nos personnels. S'engager dans la lutte contre l'illettrisme, c'est à la fois répondre à notre mission sociale et citoyenne, mais également renforcer le professionnalisme nécessaire à nos missions de service public.

L'ANFH ne pouvait être absente de ce projet. D'abord parce qu'il s'agit d'une cause nationale inscrite dans le projet stratégique de l'ANFH et que les instances régionales ont voulu décliner au niveau régional. Ensuite, parce que la formation est au cœur de ce projet : il faut former et en sensibiliser les promoteurs, et ensuite aider et former, individuellement, celles et ceux qui peuvent bénéficier du dispositif.

Nous espérons tous que ce qui est d'abord une expérimentation, devienne par la suite pour notre région une action renouvelée et élargie, symbole de ce que la formation continue peut concilier entre projets individuels et collectifs.

Olivier Rastouil

Vice-président régional de l'ANFH Midi-Pyrénées, FHF